



Annexe aux instructions de course type Habitables 2009-2012

Nom de la compétition : TRANS BAY CUP

Dates complètes : 11 août 2010

Lieu : Baie de Douarnenez

Autorité Organisatrice : SANT-HERNOT YACHT-CLUB

1. REGLES

1.4 Heure légale du coucher du soleil : 20h39 (11/08/2010)

Heure légale de lever du soleil : 6h08 (11/08/2010)

1.5 Catégorie de RSO applicable : TBD

2. AVIS AUX CONCURENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations du Bureau du SHYC.

4. SIGNAUX

4.1 Emplacement du mât de pavillons : Les signaux sont envoyés au mât de pavillons situé sur l'arrière du Bateau Comité « BENI-SAF II » (ANTARES 760 – CMB 55465), marquant la ligne de départ.

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 1 minute.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|------------|---|-------------------|
| 11/08/2010 | 9h50 | A,B,C,D,E,R2,R3,X |
| 11/08/2010 | 14h50 | A,B,C,D,E,R2,R3,X |

5.3 Heure du dernier signal d'avertissement le dernier jour de la régata : 17h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Définition : Le guidon du SHYC fait office de Pavillon de Classe (A,B,C,D,E,R2,R3,X).

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront précisés lors des briefings :

| Parcours | Trans Bay Cup |
|------------------|---|
| 1a - 9,5 milles | Morgat - Ile Tristan |
| 1b - 11,5 milles | Morgat - Pointe de Rostudel - Ile Tristan |
| 2a - 10 milles | Ile Tristan - Les Verrès - Pointe des Grottes (Anse de Morgat) |
| 2b - 15 milles | Ile Tristan - Pointe de Rostudel - Les Verrès – Pointe des Grottes (Anse de Morgat) |
| Autres | Précisés aux briefings (zone de navigation : Morgat, Rostudel, Tristan, L'Aber) |

8.2 Signaux de parcours : Les signaux suivants seront utilisés :

| Parcours | Signal |
|------------------|--|
| Morgat – Tréboul | Aucun, sauf annulation ou précision lors du briefing |
| Tréboul – Morgat | Aucun, sauf annulation ou précision lors du briefing |

9. MARQUES

- 9.1 Marques de parcours ou de dégagement : Bouées jaunes du SHYC.
9.2 Marques de changement de parcours : Envoi du pavillon C avec signaux sonores répétitifs (règle 33).
9.3 Marques de départ : Mât de pavillons situé sur l'arrière du Bateau Comité « BENI-SAF II » (ANTARES 760 -CMB 55465) et bouée rouge du SHYC.
9.4 Marques d'arrivée : Mât de pavillons situé sur l'arrière du Bateau Comité « BENI-SAF II » (ANTARES 760 -CMB 55465) et bouée rouge du SHYC.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 10.1 Les zones considérées comme des obstacles sont définies ci après :
La Point de Saint-Hernot, La Basse Vieille, L'Île Tristan, Les Verrès, Le Rocher l'Aber.

11. LE DEPART

- 11.1 Alignement de la ligne de départ : La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le Bateau du Comité de course et le côté parcours de la marque de départ.
11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

13. L'ARRIVEE

Alignement de la ligne d'arrivée : La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le Bateau du Comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Classes concernées : A,B,C,D,E,F,R2,R3,X,

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.1 Temps limites et temps cible pour parcours construit :

| <i>Classe</i> | <i>Temps limite du premier pour finir</i> | <i>Temps limite du premier pour la marque 1</i> |
|---------------|---|---|
| TBD | TBD | TBD |

- 15.2 Temps limite pour finir après le premier :

| TYPE DE PARCOURS | TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES LE 1 ^{ER} |
|-----------------------------------|---|
| Parcours construit temps compensé | Temps précisé au briefing par le comité de course |
| Parcours côtier temps compensé | Temps précisé au briefing par le comité de course |

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Emplacement du secrétariat du jury : Bureau du SHYC.
16.2 Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : Le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
16.3 Emplacement du local du jury : Bureau du SHYC.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 1
17.2 Courses retirées : 0
(a) Le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
17.3 Système de calcul du temps compensé : Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps.
17.4 Système de classement : Temps compensé.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour : Un système de contrôle pourra être mis en place suivant des modalités précisées par le comité de course lors du briefing.
18.3 Canal VHF : 72

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Heure d'affichage des coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés : 18h00, le 09/07/2010.
Délai pour réclamer sur les coefficients après l'heure limite d'affichage : 24h00

21. PUBLICITE

21.1 Les bateaux doivent porter la publicité suivantes : Guidon du SHYC envoyé sur barre de flèche bâbord.

22. BATEAUX OFFICIELS

22.1 Identification des bateaux officiels : Bateau Comité « BENI-SAF II » (ANTARES 760 - CMB 55465).

23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

23.2 Identification des bateaux accompagnateurs : Guidon du SHYC envoyé sur leur digon.

28. PRIX

28.1 Prix distribués : Divers prix seront attribués aux équipages participants ainsi qu'une coupe qui sera décernée au vainqueur du classement scratch général (tous groupes confondus, hors expérimental).

28.2 Le cocktail et la proclamation des résultats de la Trans Bay Cup 2010, auront lieu le mercredi 11 août 2010, salle Kador (salon d'honneur du Port de Plaisance de Crozon-Morgat) à 19h30.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Jean-Pierre STEPHAN

Nom du jugeur d'épreuve : TBD

Nom du président du jury : Jacques MONGAULT